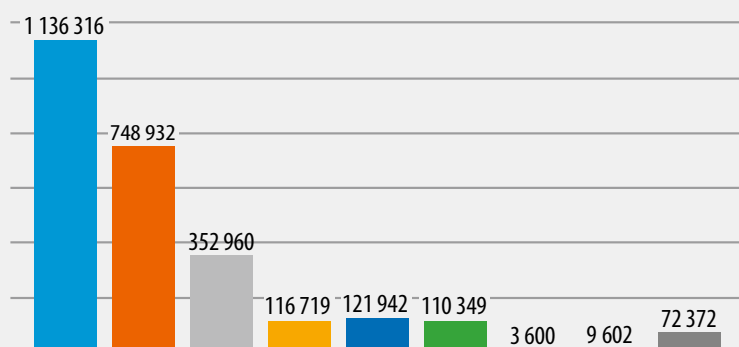


Budget primitif 2020 - Budget primitif 2020 - Budget primitif 2020 -

Le Budget Communal 2020 s'équilibre

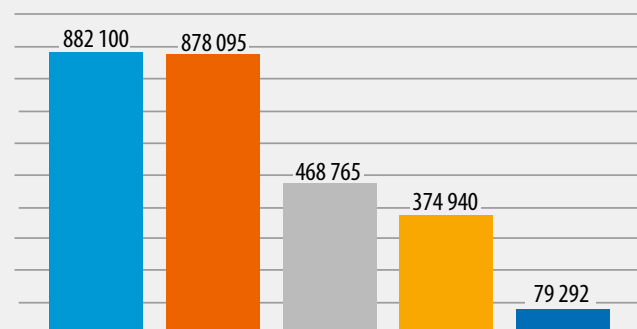
Investissement : 2 683 192 €

RECETTES



- Restes à réaliser
- Virement section de fonctionnement
- Emprunts et cautions
- Excédent de fonctionnement
- Subventions d'investissement
- Reversement TVA
- Taxe d'aménagement
- Opérations d'ordre
- Opérations patrimoniales

DÉPENSES



- Programme de travaux
- Restes à réaliser
- Remboursement d'emprunt
- Solde d'exécution reporté
- Opérations d'ordre

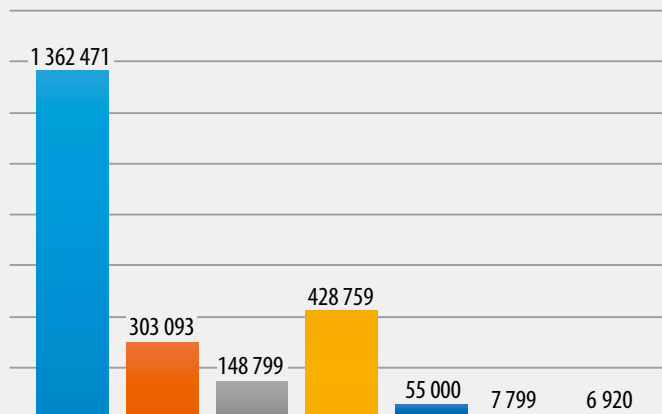
Budget investissement : Restes à réaliser + Projets 2020

Mairie (Ordinateurs – Mobilier/Matériel)	52 722 €
Voies communales (Routes-Trottoirs-Aménagement carrefour du Bardeau- carrefour RN21/RD15)	137 500 €
Accès ZI Fontaille (Dossier d'étude)	2 000 €
Feux de trafic.....	43 000 €
Panneaux de signalisation	15 000 €
Mobilier urbain.....	7 500 €
Bornes incendie	4 954 €
Eclairage public – Lampadaires (Effacement/Renforcement réseau- Réducteurs de tension)	46 000 €
Réseaux eaux pluviales	2 000 €
Ecole maternelle	36 100 €
Ecole primaire (Rénovation salle d'arts plastiques)	24 450 €
Aménagement Centre-Bourg (2 ^e et 3 ^e phase- Aménagement Place RN21/RD15 et place Bardeau)	202 000 €
Columbarium – Cimetières (Columbarium Lageyrat- Rénovation murs)	36 800 €
Atelier Municipal (Portail-Matériel-Véhicules)	24 300 €
Logements communaux	500 €
Aménagement Ancien Centre de Secours.....	3 000 €
Locaux commerciaux.....	2 000 €
Salle de Lageyrat (Menuiseries étage).....	14 000 €
Salle Polyvalente Louis Aragon (Chauffe-eau – Peinture fond de scène - Divers équipements)	15 000 €
Salle des Permanences (Remplacement de menuiseries)	15 434 €
Chapelle Séchaud	25 432 €
Eglises de Châlus et Lageyrat.....	87 467 €
Petit patrimoine rural.....	1 350 €
Village de Vacances.....	2 000 €
Parc rural (Projet Sport/Nature/Détente – Restauration du bâtiment des Granges)	7 500 €
Salle Multisports (Etude, Travaux, Honoraires – Chauffage du gymnase)	770 000 €
Gymnase (éclairage).....	25 000 €
Piscine (Matériel divers)	5 000 €
Aménagement aire de jeux	4 000 €
Illuminations - Décorations	26 100 €
Acquisitions foncières.....	41 500 €

Budget primitif 2020 - Budget primitif 2020 - Budget primitif 2020
en recettes et dépenses à 4 996 033 €.

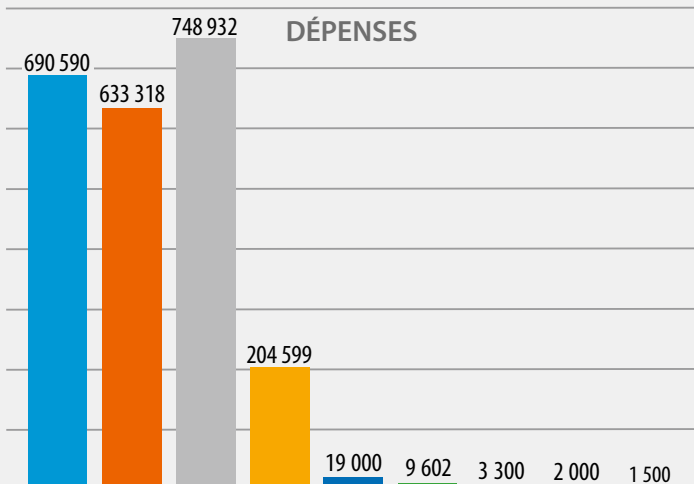
Fonctionnement : 2 312 841 €

RECETTES



- Impôts et taxes
- Dotations-Subventions-Participations
- Vente produits, prestations, services
- Résultat reporté
- Atténuation de charges
- Produits exceptionnels
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

DÉPENSES



- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Disponible en fonctionnement
- Charges de gestion courante
- Charges financières
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Charges exceptionnelles
- Fonds libres
- Atténuation de produits

Subventions aux Associations	21 635 €
Participation aux syndicats intercommunaux :	
Musique	1 700 €
PNR	1 844 €
SIVU des Hauts de Tardoire (Voie Verte).....	45 000 €
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	17 036 €
SEHV (Syndicat d'électrification).....	540 €
ATEC (Agence Technique Départementale 87).....	2 200 €

RÉSULTATS 2019

Les résultats de l'exercice 2019 se décomposent comme suit :

- **Dépenses d'Investissement : 865 134.89 €**
- **Recettes d'Investissement : 629 083.09 €**

Le budget présente à la clôture un résultat excédentaire de 428 758 € qui correspond au résultat cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de 545 477 € auquel il a été ôté le montant de 116 719 € pour un besoin de financement dans la section d'investissement.

ANALYSE FINANCIÈRE

En conclusion de la présentation des résultats financiers, M. Arnaud LOUVET, Responsable du Centre des Finances Publiques de Châlus-Dournazac, souligne :

- La situation financière de la Commune est très bonne avec une politique d'investissement souple (bonne capacité d'autofinancement et emprunt raisonnable), malgré un fond de roulement faible du fait de subventions non encore perçues à la clôture.
- Les résultats constatés sont supérieurs à ceux de la moyenne nationale. La politique d'investissement est importante et volontariste.
- Les indicateurs sont bons et traduisent une excellente situation financière.
- De plus, le délai de remboursement de la dette est inférieur à 3 ans.

Budgets annexes 2020 - Budgets annexes 2020 - Budgets annexes 2020



LES BUDGETS ANNEXES

Les collectivités locales sont dans l'obligation de voter chaque année un document qui présente de manière exhaustive l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice budgétaire.

Dans les faits, les collectivités adoptent en général une série de budgets : un « budget principal » et un ou plusieurs « budgets annexes », qui répondent chacun à des logiques différentes. L'ensemble de ces budgets est cependant consolidé dans un document spécifique, en conformité avec le principe d'unité du budget permettant de donner une vision globale des masses financières de la collectivité.

Le budget principal est divisé en une « section de fonctionnement », et une « section d'investissement », avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. Ce budget, présenté en pages 6 et 7, a fait l'objet d'un vote par le conseil municipal le 29 juin 2020.

Les budgets annexes, votés également par le Conseil Municipal, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés. Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Pour la Commune, deux budgets annexes complètent le budget principal : un budget pour l'assainissement et un budget pour le lotissement de la Tranchardie.

BUDGET ASSAINISSEMENT

L'assainissement est une compétence obligatoire des communes qui comprend :

- Au titre de l'assainissement collectif, le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites,
- Au titre de l'assainissement non collectif, le contrôle des installations via le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le financement du service public d'assainissement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers. Ce type de financement implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service.

Le budget total de 566 317 € est composé :

- d'un budget d'exploitation de 175 888 € pour l'entretien et la réparation des réseaux ainsi que leur maintenance,

- d'un budget d'investissement de 390 429 € comprenant notamment la réfection du réseau d'assainissement de la rue Mardochée, l'extension des réseaux pour le lotissement de la Tranchardie ainsi que l'étude de l'assainissement à Beaulieu et au Mazaubrun.

BUDGET LOTISSEMENT DE LA TRANCHARDIE



Dans le cas d'un lotissement, le budget annexe permet de suivre l'opération par laquelle une collectivité investit en achetant un terrain et en l'aménageant avant de le revendre par lots.

Dans ce cas, les investissements consentis ont vocation à être partiellement compensés ensuite par la vente des terrains ou des lots. Au regard de l'importance des montants financiers en jeu et afin d'éviter les trop fortes variations dans les budgets des collectivités, il a été jugé préférable d'isoler ces budgets du budget principal, dans un souci de transparence financière.

Le budget total de 854 231 € est composé :

- d'un budget de fonctionnement de 442 502 €,
- d'un budget d'investissement de 411 729 €.

BUDGET CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service administratif dont les attributions sont nombreuses. Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale, gère l'attribution de ces aides et anime des actions de prévention sociale.

Son conseil d'administration, présidé par le Maire, décide des orientations et des choix de la politique sociale locale.

Pour l'exercice 2020, le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 21 100 €.

Des exemples de dépenses : secours d'urgence, remboursements de frais de prêt du mini-bus de l'EHPAD, repas et colis des aînés.

Son financement est assuré en grande partie par des subventions venant du budget principal de la commune.